



Mairie de Réaumont  
10 place de la mairie  
38140 REAUMONT

Objet : projet du PLU commune de Réaumont

Dans le cadre de la démarche d'élaboration du nouveau PLU de la commune, vous nous avez fait parvenir, pour avis, le contenu de celui-ci et nous vous en remercions.

Nous avons pris connaissance des documents transmis et tout particulièrement de :

- L'état initial de l'environnement
- L'évaluation environnementale
- Le règlement graphique
- Les OAP.

Vous trouverez ci-dessous nos remarques :

Sur le rapport de présentation :

- Concernant le respect des obligations ZAN, nous saluons les efforts réalisés dans ce PLU pour minimiser l'impact de l'artificialisation des sols et engager une démarche tendant à trouver un nouvel équilibre entre l'habitat individuel isolé (très largement majoritaire sur la commune mais également très consommateur d'espaces agricoles ou naturels) et l'habitat collectif.

Il n'est toutefois pas toujours simple de s'y retrouver dans le mode de calcul de la ZAN et nous laissons le soin à la MRAE, qui doit rendre son avis d'ici octobre sur le PLU, d'en faire l'analyse. Nous prendrons connaissance de ses remarques avec attention au moment de l'enquête publique.

- Concernant la prise en compte de la biodiversité, les échanges que nous avons eus avec le cabinet Evinerude et Mme Sylvie Vallet, ainsi que les données naturalistes que nous leur avons transmises, ont été pris en compte avec une transcription satisfaisante dans le règlement graphique et les OAP, notamment celle sur les corridors biologiques.

Nous n'avons cependant pas trouvé dans les annexes, un tableau de synthèse avec la liste complète des espèces animales et végétales recensées sur la commune, leur état de conservation (liste rouge) et leur statut (protégées ou non). Il nous paraît important que ce document soit ajouté au dossier qui sera présenté à l'enquête publique.

- Page 17 de l'État initial de l'Environnement : il est indiqué concernant les qualités des eaux de la Fure *L'état écologique est cependant « moyen » depuis 2022 et l'état chimique « mauvais » en 2023.* Ce constat de dégradation aurait mérité, selon nous, d'en analyser les raisons.

- Page 24 de l'État initial de l'Environnement : concernant les arbres et alignements d'arbres, il nous semble pertinent d'inclure un tableau les recensant en plus de leur localisation sur la cartographie, ce

tableau permettrait de préciser les espèces concernées, leur état, leur particularité, leur localisation GPS... Notre expérience sur d'autres PLU nous montre qu'une simple localisation dans la cartographie n'est pas de nature suffisante.

Il est également indiqué « *Ils pourraient ainsi être classés en espaces boisés classés (...) ou en éléments caractéristiques du paysage (..)* ». L'utilisation du conditionnel nous semble inadapté car il convient effectivement de reconnaître le caractère remarquable de ces arbres par un classement au PLU, notamment en EBC. C'est d'ailleurs le cas après consultation du PADD et du règlement graphique. Nous insistons à nouveau cependant sur le fait qu'il paraît important qu'une liste détaillée des 43 arbres isolés protégés au PLU (avec le nom de l'espèce, les caractéristiques ayant conduit à son recensement en arbres remarquables...) soit produite.

• Page 35 de l'État initial de l'Environnement :

Concernant les listes rouges, nous signalons que 2 listes rouges viennent d'être mises à jour et publiées en 2024 :

- La liste rouge des oiseaux nicheurs d'Auvergne-Rhône-Alpes
- La liste rouge des mammifères (hors chiroptères) d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Si ces 2 mises à jour ne changent pas fondamentalement les analyses produites dans l'état initial du PLU, il serait utile de les signaler et, si possible, d'intégrer les changements concernant notamment les espèces pour lesquelles la situation s'est dégradée par rapport aux précédentes listes rouges assez anciennes (2008/2015).

Concernant les oiseaux, des incohérences dans les chiffres sont à corriger : ainsi il est noté (page 35) « *Parmi les espèces identifiées sur le territoire, 85 sont protégées au niveau national (...)* » alors que quelques lignes plus bas il est indiqué « *parmi ces espèces, 99 sont protégées au niveau national* ». De plus dans le rapport de présentation - partie 4 - évaluation environnementale, il est cette fois indiqué page 140 (partie 8.2.2.4. La faune) que « *sur la commune ont été inventoriées 104 espèces d'oiseaux dont 81 protégées* ».

Quel est le bon chiffre : 81, 85 ou 99 espèces protégées ?

• Page 36 :

Il est indiqué que le Milan royal n'est présent qu'en migration, ce qui est inexact. Cette espèce est présente en Isère et sur Réaumont toute l'année.

La photo de Buse variable est en fait une photo de Faucon crécerelle et il manque la légende de la dernière photo (Râle d'eau).

• Page 38 :

Parmi les causes de disparition de l'Effraie des clochers, il est indiqué « *plusieurs hivers longs et rigoureux* ». Il y a bien longtemps que nous n'avons pas eu d'hivers longs et rigoureux à Réaumont... Cette explication nous semble peu convaincante.

• Pages 29 à 45 de l'État initial de l'environnement :

Nous nous permettons de vous transmettre un fichier dans lequel nous avons souligné (en jaune et vert) de (trop) nombreuses erreurs d'orthographe ou de syntaxe (notamment nom d'espèce incomplet ou incorrect, absence du nom scientifique...) qui nuisent à la compréhension globale. Il n'y a manifestement pas eu de relecture sérieuse de cette partie. Il apparaît important de corriger toutes ces erreurs avant la version définitive du dossier soumis à enquête publique.

• Page 44 :

Dans la légende de la carte localisant la faune, il y a également plusieurs erreurs d'orthographe et de syntaxe dans les noms d'espèces qu'il convient de corriger. Nous ne comprenons pas pourquoi certains noms d'espèces sont entre parenthèses.

• Page 66 :

L'analyse paysagère décrit un état fortement déprimant de l'avancée des boisements sur la partie centrale du village. Ainsi peut-on lire : « *Au niveau du centre-village, la fermeture paysagère annule les belles compositions, les émotions ; répand des schémas identiques et banalise (...) Les friches végétales, friches bâties, boisements, équipements, mitage, clôtures... sont autant d'éléments qui masquent, empêchent de parcourir, ferment, obscurcissent. (...) Cette fermeture entraîne une ambiance froide et humide, une paupérisation du village en termes d'activité, d'habitabilité, de représentation* ».

Est-il vraiment nécessaire de s'apitoyer autant sur la fermeture (relative) du paysage due essentiellement au recul de l'activité agricole et donc à la progression de certaines friches (milieux pionniers souvent riches en biodiversité) et boisements alors que, dans le même temps, il est fortement incité à la plantation d'arbres et de haies pour atténuer les effets du changement climatique (qui est d'ailleurs un objectif du PADD) et préserver la biodiversité. La biodiversité est elle aussi gage d'émotions, au même titre que les paysages (ouverts comme fermés d'ailleurs).

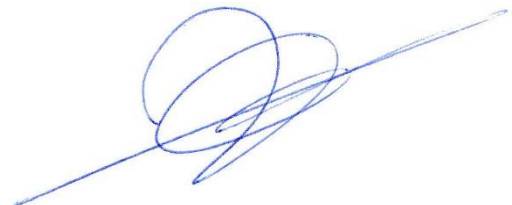
Concernant le PADD :

Nous partageons les objectifs annoncés en matière de protection de la biodiversité et de préservation des milieux naturels remarquables, de la faune et de de la flore.

Nous sommes par contre plus réservés sur les objectifs de préservation et de mise en valeur des paysages et du patrimoine paysager de Réaumont consistant notamment à lutter contre la fermeture des paysages. Cette fermeture des paysages nous semble assez largement surestimée et ne pas être de nature à menacer le patrimoine paysager de la commune. Nous rappelons que le taux de boisement officiel de la commune est de 22 % soit largement moins que la moyenne nationale qui est de 31%. La végétation, même arborée, n'est pas l'ennemi du paysage (bien au contraire), cette vision nous semble pour le moins réductrice.

Les objectifs en matière de changement climatique (adapter le territoire aux effets du changement climatique) sont louables mais n'apparaissent pas, de notre point de vue, être assez ambitieux pour lutter avec efficacité contre les effets du changement climatique.

Fait à Coublevie, le 25 octobre 2024

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Dominique VENTURINI  
Coprésident